

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 480 rendue exécutoire par arrêté n° 1169 du 20 septembre 1963

n° 480

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 septembre 1963

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1963

Date du numéro
30 septembre 1963

TEXTE INTÉGRAL

rendue exécutoire par arrêté n° 1169 du 20 septembre 1963, la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale a accordé à l'Etat Français la concession définitive d'un terrain d'une superficie de 1.092 mètres carrés, sis plateau du Serpent à Djibouti.